

FLOCULANT "CHAUSSETTE"

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE :

<u>NOM GENERIQUE</u>	FLOCULANT "CHAUSSETTE"
UTILISATION	Cartouche floculante pour la clarification des eaux de piscines avec filtre à sable.
FABRICANT	LABORATOIRE PAREVA Z.I. du bois de Leuze -13 310 SAINT MARTIN DE CRAU - France Tel : 33 - 04.90.47.47.90 - Fax : 33 - 04.90.47.95.07
N° d'appel d'urgence	04.91.75.25.25 (Centre Anti-Poisons de MARSEILLE)

2 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS :

COMPOSITION	99 % de sulfate d'aluminium [Al ₂ (SO ₄) ₃ , 18.H ₂ O]
SYNONYMES	Sulfate d'alumine N° C.A.S. = 10043-01-1 N° CE = 233-135-0

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS :

INHALATION	Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rougeurs, douleurs, irritations.
CONTACT AVEC LA PEAU	Légèrement irritant pour la peau (dessèchement possible).
INGESTION	Douleurs abdominales, nausées.

4 - PREMIERS SECOURS :

INHALATION	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin.
CONTACT AVEC LES YEUX	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières bien écartées et consulter un médecin.
CONTACT AVEC LA PEAU	Laver à grande eau les zones atteintes.
INGESTION	Si la personne est consciente, faire boire maximum 0,5 litre d'eau. NE PAS FAIRE BOIRE une personne inconsciente. Consulter un médecin.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

GENERALITE	Le produit n'est pas combustible.
MOYENS D'EXTINCTION	Tous les moyens de lutte contre l'incendie sont autorisés. Porter un appareil de protection respiratoire autonome isolant

6 - MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

NETTOYAGE Ramasser mécaniquement, récupérer dans des fûts secs et correctement étiquetés et éliminer dans un centre agréé.
Rincer à l'eau la surface souillée à grandes eaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau avant neutralisation.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE :

MANIPULATIONS Prendre les précautions d'usage que sont celles de la manipulation des produits chimiques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter toute formation de poussières.

Se laver les mains après utilisation. Ne pas boire manger ou fumer pendant l'utilisation.

STOCKAGE Dans un endroit sec (a tendance à motter sous l'action de la chaleur et/ou en présence d'humidité).

Dans son emballage d'origine bien fermé.

Ne pas stocker à proximité des bases fortes.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE :

VME (France) = 2 mg/m³

Manipulation occasionnelle du produit gants et lunettes conseillés.

Manipulation répétée ou continue du produit vêtements anti-acide couvrant le corps et les membres, et port de gants et de lunettes de protection.

Porter un appareil de protection respiratoire si la manipulation du produit génère de la poussière.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

ETAT PHYSIQUE : cylindre ou pastilles blanches (dans un tissu).

pH à 25°C (solution à 1 %) : 3.5

POINT DE FUSION : 86,5 °C

INFLAMMABILITE : -

EXPLOSIVITE : -

MASSE VOLUMIQUE : 0.918 (densité apparente de la substance en poudre)

SOLUBILITE DANS L'EAU : 82.5 g / 100 ml

10 - STABILITE ET REACTIVITE :

STABILITE Le produit est stable physiquement et chimiquement.
Il se décompose en dioxyde de soufre en cas de surchauffe à des températures supérieures à 600 °C.

REACTIVITE Réactions dangereuses avec les bases, les chlorites, les hypochlorites, les sulfites, les sulfures.
Il attaque de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène qui est un gaz inflammable et explosif.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Données bibliographique : DL 50 sur la souris par voie orale = 6207 mg/kg
DL 50 sur la lapin par voie cutanée = aucune donnée.
CL 50 sur le rat par inhalation = aucune donnée.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

CL 50 à 24 heures sur le poisson = 26mg/l
EC 50 à 24 heures sur la Daphnia magna = 13mg/l
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

Eliminer le produit en tenant compte de la réglementation en vigueur.
Ne pas rejeter dans les égouts, les cours d'eau et le milieu naturel.
Incinérer dans des installations agréées.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

Substance non soumise à la réglementation sur le transport des marchandises dangereuses.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES : (conformes aux arrêtés des 20 avril 1994 et/ou 21 février 199 et leurs adaptations, traitant de la classification et l'étiquetage des substances et préparations dangereuses)

Symbole de danger : **Xi**- Irritant

Phrases R

36 / 38 - Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S

- 2 - Conserver hors de la portée des enfants.
- 24 / 25 - Eviter le contact avec la peau et les yeux
- 26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 46 - En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

16 - AUTRES INFORMATIONS :

Nomenclature Combinée (INTRASTAT) pour les statistiques douanières = **2833.22.00**

Voir les notices d'utilisation du produit sur les étiquettes ou les fiches de conseil de votre revendeur professionnel.
Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances et des principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit et promulgués à la date de mise à jour de ce document.